

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

PS18435

Assembly/AU/6(XXVIII) Rev.1
Annexe

**FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES
ÉTAPES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES D'ICI 2020
(FEUILLE DE ROUTE DE LUSAKA 2016)**

**FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE
SUR LES ÉTAPES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES D'ICI 2020
(FEUILLE DE ROUTE DE LUSAKA 2016)**

I. INTRODUCTION

1. La persistance de l'insécurité, de l'instabilité, des perturbations de l'harmonie politique, de l'érosion de la cohésion sociale, de la destruction du tissu économique et du désespoir public dans diverses parties de l'Afrique appelle le Conseil de paix et de sécurité à jouer un rôle de catalyseur dans la conduite d'interventions stratégiques afin de mettre un terme à cette triste situation. La plupart des crises et des conflits violents en Afrique sont motivés par la pauvreté, les difficultés économiques, la violation ou la manipulation des constitutions, la violation des droits de l'homme, l'exclusion, les inégalités, la marginalisation et la mauvaise gestion de la riche diversité ethnique de l'Afrique, de même que la dégénération en un cycle de violences dans certains contextes post-conflit et l'intervention extérieure dans les affaires africaines. Il ne fait point de doute que ces défis peuvent être relevés, si les remèdes appropriés sont identifiés et appliqués. C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a organisé, du 7 au 9 novembre 2016, à Lusaka (Zambie), une Retraite sur le thème : Les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Cette Retraite a regroupé les États membres du CPS, les représentants du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), la Commission de l'UA, les Communautés économiques régionales et/ou Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER / MR), les organisations de la société civile (OSC), le Comité des services de renseignements et de sécurité de l'Afrique (CISSA) et le Centre régional sur les armes légères (RECSA). Cela était d'autant plus urgent étant donné les objectifs essentiels de l'Agenda 2063 et la vision globale de l'UA d'édifier une Afrique pacifique, stable, sûre, intégrée et prospère et le fond de l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable.

2. Surtout, la 4^e aspiration de l'Agenda 2063, qui est le cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socio-économique du continent au cours des cinq prochaines décennies, souligne la nécessité d'une prévention des conflits axée sur le dialogue ainsi que de la gestion et du règlement des conflits en cours afin de faire taire les armes dans le continent d'ici 2020. L'Agenda 2063 stipule que, pour parvenir à une prévention et à un règlement durable des conflits, une culture de paix et de tolérance doit être cultivée et inculquée chez nos enfants et nos jeunes, entre autres, par le biais de l'éducation à la paix. De plus, dans son premier Plan décennal de mise en œuvre, l'Agenda 2063 souligne l'impératif de mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence sexiste et aux conflits violents et de prévenir le génocide, en tant que contrepartie de l'Afrique dans les efforts déployés collectivement pour faire taire les armes d'ici 2020.

3. En organisant cette Retraite opportune, le CPS a été inspiré et guidé par la Déclaration solennelle de l'UA sur le 50e anniversaire de l'OUA/UA adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA le 26 mai 2013 à Addis-Abeba, dans laquelle ils ont, entre autres, exprimé leur *«.....détermination à atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits, à faire de la paix une réalité pour tous nos peuples et à débarrasser le continent des guerres, des conflits civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des conflits violents et de prévenir le génocide. Nous nous engageons à ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains et nous engageons à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020. À cet égard, nous nous engageons à :*

- i) s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris les disparités économiques et sociales ; mettre fin à l'impunité en renforçant les institutions judiciaires nationales et continentales et assurer la reddition de comptes, conformément à notre responsabilité collective envers le principe de non-indifférence ;*
- ii) éliminer les sources récurrentes de conflits, y compris la piraterie, le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, toutes les formes d'extrémisme, les rébellions armées, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les nouveaux crimes tels que la cybercriminalité ;*
- iii) faire progresser l'ordre du jour de la prévention des conflits, de la paix, de la réconciliation nationale et de la reconstruction et du développement après les conflits par le biais de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; assurer l'application et le respect des accords de paix et renforcer les capacités de maintien de la paix et d'application de la loi par l'intermédiaire de la Force africaine en attente ;*
- iv) maintenir une Afrique exempte d'armes nucléaires et appeler au désarmement nucléaire mondial, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ;*
- v) veiller à l'application effective des accords sur les mines terrestres et à la non-prolifération des armes légères et de petit calibre ;*
- vi) s'attaquer à la situation critique des personnes déplacées et des réfugiés et éliminer les causes profondes de ce phénomène en mettant pleinement en œuvre les cadres continentaux et universels.*

4. En concevant des mesures concrètes pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, le CPS a pris en considération l'histoire politique du continent africain, marquée notamment par trois tragédies majeures, à savoir : l'esclavage, la colonisation et le manque de compensation pour l'extraction et/ou l'exploitation des ressources naturelles, ce qui a créé un énorme fardeau pour l'Afrique et son peuple. L'abolition de l'esclavage à la fin du XIX^e siècle et la chute du colonialisme en raison de longues luttes nationalistes et de libération menées à travers le continent ont inauguré une nouvelle ère en Afrique. Toutefois, la nouvelle ère est confrontée à une myriade de défis que le continent n'a pas encore réussi à relever.

5. Le cycle des conflits violents et des crises perturbatrices persiste sur le continent, de même que des situations de rechutes dans le cycle de violences et de destructions dans certains pays qui étaient perçus comme étant déjà sortis des conflits. Il est donc extrêmement important pour l'Afrique et son peuple de mettre en place des orientations stratégiques pour relever ces défis. Dans certains cas, le continent africain n'a pas non plus été en mesure de favoriser et de gérer les transitions politiques, en partie parce que les anciens mouvements de libération ont pris trop de temps pour se transformer en partis politiques dynamiques, qui pourraient mieux s'adapter au fonctionnement dans les sociétés démocratiques pluralistes en tant qu'acteurs du discours politique et facilitateurs essentiels, plutôt que d'agir comme des points d'achoppement au cadre démocratique. De même, les échecs de la transformation des ailes militaires de certains des mouvements de libération en armées nationales professionnelles et disciplinées, qui prônent la loyauté au gouvernement civil quel que soit le parti politique au pouvoir, ont posé des problèmes dans certaines parties de l'Afrique. Tous ces facteurs ont été des obstacles aux efforts visant à faire taire les armes en Afrique.

6. De toute évidence, la paix, la sécurité et le développement socio-économique devraient être poursuivis simultanément. Tout aussi difficile est la tâche de maintenir les transitions de la guerre à la paix et de prévenir les rechutes est tout aussi difficile. C'est la raison pour laquelle le CPS de l'UA a élaboré une Feuille de route principale sur des mesures réalistes, pratiques et réalisables avec le temps pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. La Feuille de route principale repose sur le principe que l'Afrique devrait assumer la responsabilité totale de son destin. En supposant que cette responsabilité devrait également tenir compte du fait que, bien que des décisions et des programmes appropriés aient été adoptés en vue de relever certains des défis lancés à l'Afrique, le manque de mise en œuvre a affecté certaines de ces décisions. Ce manque de mise en œuvre tend à s'étendre à divers secteurs d'action de l'UA, sapant ainsi les efforts visant à réaliser la vision de l'UA et les programmes de transformation.

7. A la suite de communications instructives, d'intenses délibérations, et convaincue que les conditions pour faire taire les armes existent dans le continent, la Retraite de Lusaka a élaboré une Feuille de route principale sur des étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, comme énoncées ci-après.

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
A. Aspects politiques						
1	Mise en œuvre des composants en suspens de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la phase post Capacité opérationnelle totale (FOC) de la Force africaine en attente (FAA)	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un financement adéquat pour le renforcement de la FAA dans les domaines de la préparation de la force, du déploiement de la force et le déploiement post- force, conformément au Plan de travail quinquennal de Maputo pour l'amélioration de la FAA - Clarification du processus d'établissement des mandats entre la CUA et les Forces régionales en attente dans le cadre du déploiement de la FAA - Consolidation des accords juridiques en vue du déploiement préventif et/ou rapide de la FAA en tant que 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des ressources adéquates pour la mise en œuvre du Plan de travail de Maputo de la FAA - Renforcement de la collaboration entre les éléments continentaux et régionaux de planification par le biais des mécanismes existants (Police /Groupe de soutien stratégique des civils) - Finalisation de tous les accords juridiques en suspens pour le déploiement de la FAA 	<ul style="list-style-type: none"> - États membres, CUA /MR États membres, CPS, CUA, CER/MR États membres, CUA, CER/MR 	<ul style="list-style-type: none"> En cours jusqu'en 2020 Entreprendre des discussions entre le CPS et les CER/MR sur l'harmonisation du processus de prise de décision entre l'UA et les CER/MR 2017-2018 - Finalisation du Protocole d'accord 	<ul style="list-style-type: none"> États membres, CER /MR États membres, CER /MR États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		<p>mécanisme de dissuasion et / ou de réponse pour appuyer les efforts visant à faire taire les armes d'ici 2020 ; et protéger les civils, y compris lors de catastrophes naturelles ou causées par l'homme</p>			<p>entre l'UA et les CER/MR sur le déploiement de la FAA</p>	
		<p>- Vérification des capacités annoncées au niveau régional par les CER / MR et la CUA pour la FAA</p>	<p>- Confirmation par les CER / MR des annonces de contribution faites par les États membres et des exercices vérifications ultérieures</p>	<p>États membres, CPS, CUA CER/MR</p>	<p>De 2017 à 2020 – conduite d'une vérification régulière et périodique par la Commission de l'UA et les CER/MR des capacités promises</p>	<p>États membres, CER /MR</p>
		<p>- Institutionnalisation des réunions régulières entre le CPS et les organes similaires des CER, comme convenu lors de la 8^e retraite du CPS organisée en septembre 2015 à Abuja</p>	<p>- Organisation d'au moins deux réunions annuellement</p>	<p>CUA, Secrétariat du CPS, et organes similaires de paix et de sécurité des CER/MR</p>	<p>2017-2020</p>	<p>États membres, CER /MR</p>

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> - Institutionnalisation de la formule de Livingstone et des réunions annuelles du CPS -ECOSOCC-OSC en marge des retraites du CPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des contributions des OSC à l'élaboration du programme de travail annuel du CPS 	CPS, CUA, ECOSOCC, OSC	Début 2017 - 2020	CPS, ECOSOC, OSC
		<ul style="list-style-type: none"> - Établir des canaux de communication clairs pour les rapports d'alerte rapide au CPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Séances d'information sur les alertes rapides réservées exclusivement aux membres du CPS 	Membres du CPS, CUA, Secrétariat du CPS, CISSA	D'ici juin 2017	CPS
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre l'information sur l'alerte rapide et la réponse rapide des décideurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions périodiques du CPS sur l'alerte rapide et/ou l'analyse prospective - Consultations régulières, au moins deux fois par an, entre le CPS et autres organes de l'UA 	CPS, CUA, Groupe des Sages, CER/MR, organes similaires des CER/MR	2017 – 2020	CPS, États membres
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la prévention structurelle des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de capacités de réponse efficaces à l'alerte rapide - Renforcement des capacités et des infrastructures de paix des États membres pour répondre en temps opportun aux conflits et aux crises - Séances d'informations régulières du Groupe des Sages au CPS 	CUA, Etats membres, CER/MR	Avant mai de chaque année en cours jusqu'en 2020	États membres, CUA, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			- Encouragement des États membres à utiliser l'outil d'évaluation de la vulnérabilité structurelle élaboré par la Commission de l'Union africaine			
2	Persistance de dénis politiques en situations en gestation et/ou de crises potentielles, Persistance des dénis politiques en situation de crise en gestation et/ou potentielle	- Exposer ceux qui nient l'existence de crise en gestation et/ou potentielle	Examen des cas de dénis de signaux d'alerte rapide concernant des crises éminentes	CUA, CPS	De 2017 à 2020	UA, CPS
3	a) Afflux illégal d'armes et/ou de munitions en Afrique	- Empêcher les fournisseurs et les bénéficiaires de promouvoir et de soutenir les activités illicites en matière d'armes et/ou de munitions	- Signature, ratification et mise en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux sur les armes illicites, y compris les décisions et déclarations de l'OUA/UA et des CER/MR	États membres, CUA, CER /MR, CISSA, CAERT, AFRIPOL	2017-2020	États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			<ul style="list-style-type: none"> - Nommer les fournisseurs et les destinataires des armes illicites et leur faire publiquement honte, y compris au niveau des Sommets - Créer des groupes d'enquête de l'UA chaque fois que des informations émergent concernant un pays d'origine, de transit ou de destination et des facilitateurs du mouvement, du paiement, du stockage et de l'utilisation d'armes et /ou de munitions illicites parvenant à l'Afrique 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Collecter, vérifier et fournir des informations au CPS sur les personnes participant au trafic illicite d'armes et de munitions 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des États membres à identifier, à saisir et à détruire les armes illicites - Identifier et couper les liens avec les fournisseurs d'armes illicites, y compris imposer des interdictions conformément au Traité sur le Commerce des armes 	États membres, CUA, CER /MR, CISSA, CAERT, AFRIPOL	2017-2020	États membres, CER /MR
	a) Prolifération illicite et circulation d'armes et de	<ul style="list-style-type: none"> - Empêcher l'accès aux armes aux rebelles et/ou insurgés, aux acteurs non étatiques et à leurs financiers et parrains politiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Régler la question d'armes légères et de petit calibre (ALPC) dans le cadre des interventions de gestion et de règlement des conflits du CPS, y compris en accordant une attention 	CPS, CUA, CISSA, AFRIPOL, Secrétariat des Nations-Unies	En cours jusqu'en 2020	États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
	munitio ns en Afrique		<p>particulière au flux de munitions dans les zones de conflit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui au renforcement des capacités des institutions nationales chargées de détecter et de récupérer les armes illicites - Prendre des mesures pour sécuriser les stocks dans les situations d'urgence et de conflit - Renforcement de la collaboration avec le Conseil de sécurité des Nations unies et ses comités des sanctions, afin d'assurer l'application et le contrôle effectifs des embargos sur les armes, qui devraient être étendus à toutes les parties impliquées dans les conflits et la distribution des ALPC 			
4	Le manque d'amélioration et de renforcement de la démocratie, du respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la bonne	- Toutes les sociétés doivent impérativement renouveler, de temps en temps, le leadership politique par des élections périodiques libres, justes et crédibles pour le bien collectif du peuple. En Afrique, il s'agit d'une question encore plus pertinente étant donné que l'une des nouvelles menaces à la paix et à la	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des États membres pour qu'ils ratifient et mettent en œuvre, de manière appropriée, toutes les valeurs partagées et les instruments communs de l'Union africaine sur la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme et procéder à une évaluation régulière de la mise en œuvre de ces instruments - Imposition de sanctions et/ou mesures punitives en cas de 	États membres, CPS, CUA PAP, CER/MR, ECOSOCC, Conseil et agences de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption	2017-2020	États membres, CPS, CER/MR, PAP, ECOSOCC

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
	gouvernance, y compris l'absence de consensus entre les partis politiques sur les questions cardinales de l'État et la gestion de ses affaires	<p>sécurité sur le continent est le phénomène d'extension inconstitutionnelle des mandats par les candidats sortant. Dans ce contexte, il convient d'interagir avec les acteurs politiques et de les encourager, en particulier les partis politiques et les parlements, en profitant de l'enthousiasme croissant pour la démocratie sur le continent, afin de promouvoir des conditions propices à la préservation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la normalité dans les pays;ⁱ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect du constitutionnalisme, y compris le recours aux référendums et leur utilisation lorsque les circonstances le requièrent, afin de puiser de la volonté collective populaire dans l'évolution de l'architecture constitutionnelle, est vital pour une succession politique pacifique et un 	<p>violation avérée des instruments de l'UA sur la gouvernance et la corruption qui mènent à des conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la culture du constitutionnalisme - La Conférence de l'UA devrait examiner la mise en œuvre des instruments pertinents relatifs à la paix, à la sécurité, à la démocratie, aux élections, à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme 			

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		transfert prévisible du pouvoir politique ² .				
		- Renforcer la diplomatie préventive	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des efforts sur la prévention des conflits et des crises en Afrique - Formation des médiateurs (y compris les femmes) à un déploiement immédiat dans la diplomatie préventive (prévention des conflits) - Accélération de la mise en place de l'unité d'appui à la médiation au sein de la Commission de l'UA conformément à la décision Assembly/AU/Dec.558 (XXIV) - Accélération de la mise en place du Sous-comité du COREP sur la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'Homme en vue de mises à jour régulières sur l'état de la démocratie, de la gouvernance, des droits de l'homme et des questions humanitaires sur le continent 	États membres, CUA, CPS CER/MR	En cours jusqu'en 2020	États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
5	Non-respect des instruments de l'UA sur la paix, la sécurité, la démocratie, les élections et la gouvernance	- Prendre des mesures, y compris imposer des sanctions aux États membres qui signent et ratifient, mais ne respectent pas les instruments de l'UA	- Examen par la Conférence de la mise en œuvre des instruments pertinents relatifs à la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance	États membres, CUA /MR CPS,	2017- 2018	États membres
6	Persistance du terrorisme et de l'extrémisme violent	- Opérationnaliser le Fonds spécial de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conformément à la décision -Assemblée / AU / Dec. 614 (XXVII)	- Adoption des Statuts du Fonds spécial de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	États membres, CUA	2017	États membres
		- Adopter des approches de sécurité humaine et de participation communautaire pour contrecarrer et prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent	- Encouragement des dirigeants religieux, des organisations confessionnelles et interreligieuses à participer à la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation en Afrique et promouvoir le dialogue constructif inter et intra religieux - organisation de fora pour faire participer les chefs religieux dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la prolifération illicite des armes - Renforcement des capacités de la Commission de l'UA afin d'élaborer	États membres, CUA, NU, CAERT, ECOSOCC, CER/MR	2017-2018	États membres, NU et partenaires impliqués dans la fourniture de financements pour combattre le terrorisme

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			des modules, des manuels et des stratégies globales de lutte contre le terrorisme			
		- Déployer des efforts pour repérer les terroristes et leurs réseaux de soutien	- Développer une base de données des groupes et individus terroristes - Communications régulières par le CISSA et le CAERT au CPS - Partage rapide des renseignements	États membres, CUA, NU, CAERT, CISSA, AFRIPOL CER/MR	2017-2020	États membres, NU, CER/MR
		- Renforcer les capacités nationales pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	- Développement de structures, architectures, et stratégies nationales et régionales globales de lutte contre le terrorisme - Normalisation des réponses de lutte contre le terrorisme juridiquement acceptable en Afrique - Tenir des réunions régulières des Mécanismes sécuritaires régionaux (tels les Processus de Nouakchott et de Djibouti), afin de faciliter le partage rapide de l'information et des renseignements opérationnels	États membres, CUA, NU, CAERT, CISSA, AFRIPOL CER/MR, ECOSOCC	2017-2020	États membres, NU, CER/MR
7	Absence et/ou faiblesse de la mise en œuvre des programmes de reconstruction	- Renforcer les capacités institutionnelles pour entreprendre la stabilisation, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits	- Organisation de tables rondes et/ou conférences de mobilisation de ressources, y compris la mise en œuvre du Fonds pour la Reconstruction et le développement après -conflit (PCRD)	États membres, sortant des conflits, CPS, CUA et Secrétariat des Nations-Unies	En cours jusqu'en 2020	États membres, UNPBC, partenaire, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
	et de développement post-conflit	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les initiatives africaines de solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances publiques du CPS sur la RDPC - Élaboration et mise en œuvre des programmes de relèvement socio-économique post-conflit, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'emploi - Organisation de réunions annuelles entre le CPS et l'UNPBC pour mobiliser l'appui pour les pays post- conflit en Afrique - Révision de l'architecture et du cadre d'action de l'UA pour la RDPC - Mise en place d'une base de données des experts de la RDPC - Etablir des mécanismes de partenariat public-privé sur les programmes de reconstruction et de développement post-conflit 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Centre de la RDPC de l'UA conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 351 (XVI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération des consultations sur la localisation du Centre de la RDPC 	États membres, CUA	2017	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
8	Programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) incomplets et/ou inefficaces et réforme du secteur de la sécurité (RSS)	- Promouvoir l'appropriation des programmes nationaux de DDR et de RSS dans les États membres concernés	- Organisation de séances publiques du CPS sur le DDR et la RSS - Mobilisation des ressources pour le contrôle de la prolifération des ALPC, la mise en œuvre les initiatives de DDR et de RSS et la fourniture d'une assistance technique et opérationnelle continue - Développement des modalités d'une amnistie possible pour ceux qui renoncent volontairement aux armes illégales et, éventuellement, consacrer un à deux mois chaque année à cet effet	États membres, CPS, CUA CER/MR, ECOSOCC	2017-2020	États membres,
		- Accroître la synergie entre la RSS et les autres activités de paix et de sécurité	- Assurer le suivi des processus de planification stratégique de la RSS engagés dans certains États membres conjointement avec les autorités et les partenaires nationaux, grâce au déploiement d'experts en RSS pour faciliter les processus sur le terrain	États membres, CPS, CUA CER/MR	2017-2020	États membres,
		- Définir clairement les obligations et les calendriers du DDR et de la RSS dans les accords de paix, y compris la mise en place de	- Entreprendre des missions d'évaluation conjointes - Renforcer davantage la collaboration avec les CER/MR et toutes les parties prenantes de la	États membres, CPS, CUA CER/MR, OSC, acteurs locaux	2017-2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		mécanismes de suivi appropriés	<p>RSS pour assurer une bonne coordination des efforts et maximiser l'utilisation des ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner aux opérations de soutien à la paix (OSP) les moyens de contrôler et de collecter efficacement les ALPC illicites, d'entreprendre des interventions de DDR et de mettre en œuvre des mesures de stabilisation connexes - Sensibiliser et mobiliser les communautés pour dénoncer les armes illicites 			
9	Non-achèvement des processus de délimitation et de démarcation des frontières, porosité des frontières et mauvais et/ou manque de systèmes de contrôle et/ou de sécurité aux frontières	<ul style="list-style-type: none"> - Achever le processus de délimitation et de démarcation des frontières des États membres là où cela n'a pas été fait - Renforcer la coopération transfrontalière en matière de prévention des conflits, de terrorisme, de criminalité 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumission par les États membres du statut de leurs frontières terrestres et maritimes lors de chaque Journée des frontières de l'UA. - Renforcement du Programme Frontières de l'Union africaine, y compris la fourniture de ressources pour achever le processus de délimitation et de démarcation - Accélération du règlement des différends frontaliers - Renforcement des capacités des États membres pour assurer le règlement pacifique des différends frontaliers 	États membres, CUA	A compter de 2017	États membres,
				États membres, CUA	En cours jusqu'en 2020	États membres, CER, MR, partenaires

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			africaines, en particulier dans le golfe de Guinée et le golfe d'Aden			
11	Accroissement des Menaces et attaques la cyber sécurité au niveau mondial susceptibles d'accroître les menaces traditionnelles de sécurité, y compris le terrorisme et l'extrémisme violent	- Formuler des principes communs africains conformes à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et à d'autres instruments pertinents de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les liens entre les équipes d'intervention par ordinateur en Afrique et échanger des informations sur la cyber sécurité - Encourager la discussion sur la protection des infrastructures et des réseaux qui pourrait relever les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays - Veiller à ce que les autorités gouvernementales n'aient aucun incident en ligne aux niveaux national, régional ou continental, y compris en collaborant avec le secteur privé - Promouvoir la compréhension mutuelle entre les gouvernements et les parties prenantes afin de relever le niveau de confiance et de sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les abus à cet égard 	États membres, CUA, CER /MR, CISSA, CAERT, AFRIPOL	À compter de 2017	États membres, Nations Unies, partenaires

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
12	Absence de dialogue stratégique décisif entre l'Afrique et la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, sur les politiques et pratiques mondiales ayant un impact négatif sur l'Afrique et ses populations	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un dialogue régulier entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits à tous les niveaux et sur d'autres questions stratégiques d'une importance primordiale et d'intérêt pour l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions préparatoires avant les consultations entre le CPS et des organes similaires, y compris avec le Comité politique et de sécurité de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des États arabes - Inclure des questions qui sont restés taboues à ce jour dans les ordres du jour des réunions consultatives du CPS avec d'autres organes similaires - Tenir des consultations pour élaborer une position africaine commune sur l'accord post-Cotonou - Elaborer un mécanisme de coordination entre les ambassadeurs africains à Addis Abéba, les capitales des CER, à New York, Bruxelles et Genève pour articuler une voix africaine commune pour une meilleure interaction avec la communauté internationale 	CPS, CUA, Secrétariat, NU, UE, Ligue des États arabes, partenaires	<p>En cours jusqu'en 2020</p> <p>Début 2017</p> <p>2017</p> <p>2017-2020</p>	États membres,
		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les porte-plumes africains et les co-porte-plumes sur les questions de paix et de 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies 	CUA	En cours	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		sécurité concernant l'Afrique				
		<ul style="list-style-type: none"> - Lancer et soutenir des réunions consultatives entre les organes de l'UA et intensifier le dialogue avec les organisations des Nations - Unies et d'autres partenaires internationaux pertinents sur les questions socio-économiques - Intensifier le dialogue entre les organes de l'UA, les agences des Nations unies et autres partenaires internationaux compétents sur les questions socio-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières des organes de l'UA sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et sur d'autres questions mondiales pertinentes pour le continent - Mise en place d'un Groupe et d'une plateforme des Nations unies sur les domaines socio-économiques 	<p>CPS, PAP, Nations-Unies, CUA, ACHPR, Groupe des Sages, Cour africaine de Justice et des droits de l'homme et des peuples</p> <p>Organes de l'UA et agences des Nations unies</p>	<p>2017-2020</p> <p>2017-2020</p>	<p>États membres, NU</p> <p>États membres, NU</p>
13	Insuffisance de ressources pour mettre en œuvre des stratégies de prévention des conflits et des opérations de soutien de la paix	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les décisions de la Conférence en vue de redynamiser le Fonds pour la paix de l'UA - Mettre en place un cadre de reddition de comptes sur le Fonds pour la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Mises à jour régulières de la Conférence de l'Union sur l'état de redynamisation du Fonds de la paix de l'UA et sur la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.605 (XXVII), adoptée au Sommet de Kigali tenu en juillet 2016 - Mise en place d'un cadre indépendant de gestion financière pour le Fonds pour la paix 	<p>États membres, CPS, CUA, Nations -Unies</p> <p>États membres, CPS, CUA</p>	<p>En cours jusqu'en 2020</p> <p>En cours jusqu'en 2020</p>	<p>États membres,</p> <p>États membres,</p>

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		- Envisager des options pour le Soutien des Nations - Unies aux Opérations de Soutien de la Paix (OSP) de l'UA autorisées par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies	- Entreprendre un examen conjoint UA-Nations-Unies sur les modalités et les options d'utilisation des contributions statutaires des Nations unies pour les OSP de l'UA	États membres, CPS, CUA	En cours jusqu'en 2020	États membres,
B. Aspects économiques						
14	Persistance des flux financiers illicites, y compris ceux qui visent les transactions illégales d'armes, le financement du terrorisme et les ingérences politiques étrangères	- Mettre un terme aux financements irréguliers et déstabilisateurs et s'attaquer à tous les facteurs structurels qui facilitent les flux financiers illicites, y compris la faiblesse de la gouvernance institutionnelle et la corruption	- Créer une Agence africaine afin de rechercher, de récupérer et de rapatrier les ressources financières illicites acquises - Renforcer les capacités des services d'information financière, des organes de maintien de l'ordre des systèmes de justice pénale des États membres - Harmoniser les législations nationales avec les instruments internationaux pertinents pour lutter contre les flux financiers illicites et le blanchiment de capitaux - Mettre en place un système de partage d'informations pour permettre aux unités de renseignement financier des États membres de partager les	États membres, CPS, CUA CER/MR, Institutions financières internationales, secteur bancaire, OSC	2017-2020	États membres, partenaires

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			<p>informations dans la lutte contre les flux financiers illicites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le renseignement financier dans les États membres de l'UA pour neutraliser les transactions financières illicites - Renforcer les capacités juridiques et techniques pour la récupération rapide des biens illicites et volés - Organiser des programmes de renforcement des capacités pour les fonctionnaires chargés de préparer les contrats 			
15	<ul style="list-style-type: none"> - Diversion et/ou mauvaise gestion du produit des ressources naturelles et valeur ajoutée limitée, pauvreté, blanchiment d'argent et 	<ul style="list-style-type: none"> - Les États membres et les entreprises opérant dans les industries extractives devraient se joindre à des initiatives volontaires telles que l'Initiative pour la transparence des industries extractives et envisager de mettre en place des mesures de sauvegarde afin que les communautés locales bénéficient des avantages découlant de l'extraction des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des exigences d'établissement de rapports pays par pays et projet par projet, à commencer par les industries extractives, puis par tous les autres secteurs 	États membres, CUA, CER AUCIL, Entreprises privées, ECOSOCC-OSC	Début 2017-2020	États membres, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
	chômage des jeunes	- Diversification économique grâce à la valorisation des ressources naturelles et à l'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre, et amélioration de la recherche et du développement du secteur privé	- Développer un groupe d'Africains qualifiés nécessaires à la transformation de l'Afrique et encourager le secteur privé à soutenir cette formation et à fournir également 60% des dépenses nationales de recherche et développement au moyen d'incitations fiscales, d'infrastructures et d'autres formes d'assistance - Promouvoir un environnement propice à l'industrialisation et au développement du secteur privé, en particulier des industries à forte intensité de main-d'œuvre dans les industries lourdes et les systèmes électroniques	États membres, CUA, CER/MR, secteur privé	2017-2020	États membres, secteur privé
		- Solliciter la participation des jeunes par le biais d'ateliers et des médias sociaux	- Créer une plateforme pour l'engagement des jeunes pour exploiter les idées des jeunes sur l'Agenda 2063 et faire taire les armes en Afrique d'ici 2020	CUA, CER/MR, ECOSOCC-OSC	2017	États membres, secteur privé
		- Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats public-privé dans les domaines socio-économiques	- Renforcer et améliorer les capacités des Etats membres en matière de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et de gestion du partenariat public-privé (PPP) dans les domaines socio-économiques	États membres, CUA, CER /MR, secteur privé, OSC	2017-2020	États membres, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> - Créer un environnement propice et encourager les investissements pour assurer la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager tous les Etats membres africains à consacrer un pourcentage de leur budget au financement des programmes d'autonomisation des jeunes, y compris la création de centres de formation professionnelle - Mettre en œuvre des programmes de travail décent axés sur les jeunes et les femmes, en renforçant et en améliorant les capacités de la population active vulnérable et des travailleurs pauvres dans l'économie et le secteur rural informels 	États membres, CUA, CER /MR, secteur privé, OSC	2017-2020	États membres,
C. Aspects sociaux						
16	La migration irrégulière, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes, l'abus de drogues, ainsi que les sévices sexuels et la violence à l'égard des femmes et des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Eliminer le lien entre corruption – financements illicites - achat d'armes et/ou de drogues, etc. et éradiquer les refuges pour le recrutement et l'accueil des migrants en situation irrégulière, des biens clandestins, des personnes victimes de la traite 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la coopération pour exposer les trafiquants des êtres humains, des drogues et des armes, y compris les dénonciations - promouvoir la coopération et la coordination entre les pays touchés par les phénomènes de migration irrégulière – y compris pays d'origine, de transit, de destination et pays voisins - et entre les instances régionales et multilatérales afin de lutter efficacement contre ce vice 	États membres, CPS, CUA OSC, CISSA, AFRIPOL, CAERT, IMO, UNODC, UNICEF, UNCHR		

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien, en termes d'actions, entre paix, sécurité et développement - Accorder la priorité au rôle de la lutte contre le terrorisme et les groupes terroristes en tant que source majeure et facteur de migration irrégulière 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les trafiquants des êtres humains et/ou contrebandiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer des points focaux pour qu'ils prennent les initiatives 	États membres, CISSA, AFRIPOL, INTERPOL, ACSRT, IMO, UNODC, UNICEF, UNCHR	Start 2017-2020	États membres, ONU
		<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la criminalité organisée et le financement du terrorisme, y compris la prévention de la fraude des passeports 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la tolérance zéro à la corruption et au blanchiment d'argent, et sanctionner ses auteurs et les facilitateurs - Encourager les Etats membres à signer, ratifier, et à intégrer dans leur législation les instruments pertinents de l'UA sur la lutte contre la corruption - Lancer une « Campagne accélérée pour mettre fin à la corruption et faire taire les armes 	États membres, CPS, Agences de lutte contre la corruption, CAERT, OSC, Prestataires de services de santé publique	En cours jusqu'en 2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la justice réparatrice pour les délits d'agression sexuelle et de violence familiale 	<p>d'ici 2020 » à l'UA, dans les CER d'ici 2017 et dans les États membres en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le service communautaire et les tribunaux spécialisés, tels que les tribunaux pour mineurs et les tribunaux de traitement de la toxicomanie, les tribunaux communautaires et les tribunaux de santé mentale pour empêcher les prisons de devenir des écoles pour la consommation de drogues, la criminalité et le terrorisme - Établir des programmes de traitement pour les toxicomanes dans les établissements de soins primaires et tertiaires - Encourager les réformes pénitentiaires et correctionnelles par la création d'unités spéciales pour les délinquants sexuels et les toxicomanes et mettre en place des processus de réadaptation qui comprennent des programmes spécifiques avec la participation des psychologues, des travailleurs sociaux et des interventions basées sur la foi 	<p>États membres, CUA, NU, OMS</p>	<p>2017-2020</p>	<p>États membres,</p>

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
			- À l'issue d'une libération totale ou conditionnelle, entreprendre des mesures de suivi pour prévenir les rechutes et la récurrence			
17	Récurrence de pandémies et/ou d'épidémies	- Mettre en place un mécanisme de financement pour les Centres africains de contrôle et de prévention des épidémies, afin d'en assurer le fonctionnement continu	- Mises à jour régulières à la Conférence et aux organes délibérants des CER/MR sur la mise en place de ces centres - Sensibilisation des populations aux mesures préventives	États membres, CUA, CER /MR, OMS	2017-2020	États membres, OMS
D. Aspects environnementaux						
18	Dégradation de l'environnement, de l'eau et assainissement (perte de terres arables, désertification, pollution sous diverses formes, érosion côtière, perte de végétation, impact du changement climatique, insécurité alimentaire)	- Réduire les vulnérabilités des moyens d'existence aux changements climatiques en créant des systèmes de résilience - Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA de Kigali sur l'eau et l'assainissement en Afrique, adopté à Malabo en 2014	- Faciliter des systèmes efficaces et efficients de gestion de l'eau et d'assainissement - Diversification de l'agriculture (variétés de cultures et les races de bétail) afin de faire face aux effets du changement climatique - Mettre en œuvre la Déclaration de Malabo adoptée en 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour la prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence - Développer un plan futuriste pour contrecarrer les effets négatifs du changement climatique en Afrique	États membres, CUA, CER/MR, ECOSOCC-OSC	Début 2017-2020	États membres, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		- Les États membres devraient envisager de limiter la durée des baux fonciers aux sociétés étrangères	- Prendre les mesures nécessaires pour réduire les baux fonciers à long terme accordés aux sociétés étrangères à des baux à court terme entre 30 et 50 ans - Promulguer des législations obligeant les entreprises étrangères à s'assurer qu'un certain pourcentage de leurs produits agricoles n'est pas exporté en vue de garantir l'autosuffisance alimentaire locale	États membres, CPS, CUA Compagnies multinationales et secteur privé	2017-2020	États membres,
E. Aspects juridiques						
19	Faiblesse et/ou absence de régimes juridiques appropriés pour lutter contre les flux financiers illicites	- Élaborer des régimes juridiques pour lutter contre les flux financiers illicites, notamment en prévoyant un système de partage de l'information entre les unités nationales d'informations financières	- Élaborer un cadre juridique pour lutter contre les flux financiers illicites et le soumettre au CPS et aux autres organes politiques pertinents de l'UA pour examen et adoption	Commission de l'UA, États membres, CER/MR	2017-2018	États membres,
20	Lenteur du processus de signature, de ratification et/ou d'adhésion et de domestication	- Sensibiliser et/ou mobiliser les États membres pour qu'ils signent, ratifient et domestiquent les traités de l'UA	- Effectuer une étude pour identifier les raisons de la non-application et de la non-ratification des instruments juridiques et des traités de l'OUA / UA par les États membres - Exhorter les États membres qui sont préoccupés par des anciens	États membres, CUA, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, Commission	2017-2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
	des traités de l'OUA / UA		<p>traités de l'OUA et de l'UA à conseiller l'UA sur les problèmes rencontrés et sur les raisons de leur non-ratification et de non mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux Traités de l'OUA/UA et comprendre leurs obligations - Organiser des campagnes et des initiatives de signature et de ratification et/ou adhésion, y compris par des ateliers parallèles en marge des sessions de la Conférence et du Conseil exécutif pour souligner les avantages de ratifier et de s'approprier les instruments juridiques existants de l'UA - Imposer des sanctions pour la non mise en œuvre de tout instrument juridique de l'UA une fois qu'un État membre l'aura signé et ratifié (bien que l'Acte constitutif de l'Union africaine ne se prononce pas à ce sujet) - Revoir le processus d'élaboration des traités de l'OUA/UA, qui devrait tenir compte des préoccupations législatives légitimes des États membres, processus qui devrait être inclusif, accommodant et approfondi. 	africaine du droit international de		

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 - 2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> - Produire des directives claires et efficaces aux États membres sur la signature et la ratification et /ou l'adhésion aux traités et leur domestication 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispenser aux États membres une formation sur la rédaction législative et juridique afin de faciliter l'application des traités de l'OUA / UA 	CUA, États membres CER/MR	2017-2020	États membres,

F. Document-Cadre du mécanisme de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine des étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020

21. L'expérience acquise à l'Union africaine a montré que, bien qu'il puisse y avoir des décisions, des politiques et des instruments bien conçus par les États membres, la non-mise en œuvre de ces outils compromet la réalisation des bonnes intentions. Par conséquent, la mise en œuvre de la Feuille de route principale des étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 devrait avoir un bon début basé sur un engagement politique de haut niveau, des outils pertinents et des stratégies efficaces pour atteindre l'objectif souhaité.

22. En particulier, l'esprit directeur de la Feuille de route principale, tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063, est que l'Afrique assume la responsabilité totale de son destin, qui comprend, entre autres, la réalisation d'une Afrique exempte de conflits, intégrée et prospère.

23. Afin de faciliter le suivi systématique de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine, un mécanisme de suivi et d'évaluation est mis en place ci-dessous.

24. L'essence globale du Mécanisme de suivi et d'évaluation consiste à attribuer à chaque partie prenantes des tâches à accomplir, à suivre et à évaluer tous les six mois, aboutissant à l'élaboration par le CPS d'un rapport séparé devant être présenté à chaque session ordinaire de la Conférence de l'UA, au cours de la période 2017 à 2020, à la fin de laquelle, les armes sur le continent doivent se taire.

25. Lorsque les différentes parties prenantes s'acquittent de leurs tâches, la grande réalisation attendue, à partir de 2017, de la mise en œuvre effective de la Feuille de route principale est une Afrique, telle que prévue dans l'Agenda 2063, dans laquelle:

- les partis politiques définissent leurs programmes politiques d'une manière qui renforcent la démocratie, la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent;
- le constitutionnalisme est respecté, y compris le recours et l'utilisation de référendums chaque fois que les circonstances le nécessitent, afin de tirer parti de la volonté collective populaire du peuple;
- les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont pleinement respectés et des mesures punitives sont prises contre les contrevenants;
- les conflits et les crises violentes sont prévenues en prenant des mesures efficaces en cas d'alerte rapide;
- il n'y a plus d'afflux et de circulation illégaux d'armes illicites;
- les flux financiers illicites sont arrêtés et les mesures mises en place pour éviter la résurgence;

- le financement du terrorisme et de toutes les formes de trafic a été arrêté et des mesures mises en place pour éviter la réémergence;
- les États membres disposent d'une sécurité suffisante pour les dépôts nationaux d'armes sur l'ensemble de leur territoire et de leurs eaux territoriales;
- les rebelles et les insurgés n'ont plus accès aux armes dans les dépôts nationaux;
- les pays qui sortent d'un conflit sont totalement stabilisés au-delà de la rechute dans le conflit;
- les menaces à la cyber sécurité ont été éliminées et les mesures mises en place pour éviter la résurgence;
- les menaces à la sûreté, la sécurité et le développement maritimes ont été éliminées et le domaine maritime africain devient une source de richesse et de création d'emplois;
- les États membres de l'UA ont délimité leurs frontières terrestres et maritimes;
- les États membres de l'UA se conforment aux instruments qu'ils ont adoptés, signés et ratifiés;
- les États membres de l'UA défendent le statut de l'Afrique dans la gestion des affaires mondiales, ainsi que la promotion et la défense effectives de sa voix;
- les pandémies et les épidémies sont prévenues en temps opportun et celles qui apparaissent sont rapidement éradiquées;
- le reboisement et la conservation de la forêt, des prairies et des ressources en eau du continent prospèrent;
- le secteur privé contribue davantage à l'édification de communautés dynamiques et pacifiques et au développement socio-économique national global;
- la recherche et la technologie prospèrent et contribuent au développement socio-économique;
- la dégradation de l'environnement et la perte de terres arables sont évitées;
- la diversité sous toutes ses formes est reconnue et utilisée pour renforcer la cohésion sociale et nationale; et
- l'égalité entre les sexes est encouragée et maintenue.
- les jeunes sont socialement et économiquement habilités.

26. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doit:

- institutionnaliser des réunions régulières, deux fois par an, à partir de 2017 entre le CPS et les organes similaires des CER, tel que convenu lors de la 8^{ème} retraite du CPS tenue à Abuja, en septembre 2015.
- organiser des consultations régulières, deux fois par an, entre le CPS et les organes de l'UA, à savoir le Groupe des Sages, le Parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseil

consultatif de l'Union africaine sur la corruption, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC).

- dénoncer ceux qui nient les crises en gestation ou potentielles, informer par les rapports d'alerte rapide du Système continental d'alerte rapide de la Commission de l'UA et les systèmes d'alerte rapide des CER.
- imposer des sanctions/ mesures punitives en cas de violation prouvée des instruments de l'UA sur la gouvernance et la corruption, qui mènent à des crises et à des conflits violents.
- obtenir des rapports réguliers sur et évaluer la tendance de la circulation des armes illicites en Afrique et dans l'Afrique.
- inclure dans les mandats des opérations de soutien à la paix de l'UA la tâche d'identification et de collecte des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de fourniture d'un soutien à la stabilisation post-conflit.
- créer un ou des groupes d'enquête chaque fois que des informations émergent concernant un pays d'origine, de transit ou de destination et des facilitateurs de la circulation, du paiement, du stockage et de l'utilisation d'armes illicites en Afrique.
- prendre des décisions et des mandats pour couper les liens avec les fournisseurs et les bénéficiaires d'armes illicites, y compris imposer des interdictions, conformément au Traité sur le commerce des armes.
- tenir des consultations régulières avec le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS de l'UE) sur la cessation des flux d'armes illicites.
- interagir avec le Conseil de sécurité des Nations unies et autres organes compétents sur les questions relatives à l'afflux d'armes illicites en Afrique, en vue d'une analyse et d'une compréhension communes des options de mesures correctives, y compris des embargos sur les armes, le cas échéant.
- tenir un dialogue régulier entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies sur la prévention des conflits en Afrique et convenir des moyens d'améliorer les efforts coordonnés.
- appuyer les efforts visant à permettre aux Membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies de servir de portes-plumes et de co-portes-plumes, en particulier sur la paix et la sécurité en Afrique.
- convoquer des réunions annuelles entre la CPS et la Commission de consolidation de la paix des Nations unies pour mobiliser l'appui aux pays sortant d'un conflit en Afrique.
- tenir, deux fois par an, des réunions avec l'ECOSOCC/les organisations de la société civile, afin de tirer parti des contributions à la prévention et à la gestion des conflits.

27. Les États membres de l'UA doivent:

- renforcer et approfondir la démocratie, le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, et renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption.

- mettre en place des mesures, y compris l'imposition de sanctions aux États membres qui signent et ratifient, mais ne respectent pas les instruments de l'UA sur la paix, la sécurité, la démocratie, les élections et la gouvernance.
- interagir et encourager les acteurs politiques, en particulier les partis politiques et les parlements, à promouvoir des conditions propices à la préservation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la cohésion et les encourager à utiliser l'Agenda 2063 comme guide pour l'élaboration de leurs programmes politiques.
- soutenir le constitutionnalisme, y compris le recours à et l'utilisation des référendums chaque fois que les circonstances le nécessitent.
- renforcer les capacités des infrastructures nationales pour la paix.
- apporter un financement adéquat à la mise en œuvre effective et intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) afin de renforcer davantage sa capacité d'exécution.
- clarifier le processus d'attribution des mandats pour le déploiement de la Force africaine en attente (FAA) entre l'UA et les Forces régionales en attente.
- renforcer les capacités des forces de l'ordre afin de leur permettre de contribuer efficacement à l'arrêt de l'afflux d'armes illicites en Afrique tout en limitant la circulation des armes illicites sur le continent et en renforçant les capacités d'identification, de saisie et de destruction des armes illicites.
- signer, ratifier et mettre en œuvre les instruments et décisions régionaux, continentaux et internationaux sur les armes illicites.
- empêcher les rebelles/insurgés et les autres acteurs non étatiques et leurs financiers d'accéder aux armes.
- renforcer la mise en œuvre de mesures visant à prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris l'adoption d'approches de participation de la communauté en matière de sécurité humaine.
- déployer des efforts pour repérer les terroristes et leurs réseaux de soutien, y compris le partage d'informations en temps opportun.
- achever le processus de délimitation et de démarcation des frontières là où cela n'a pas encore été fait.
- mettre en œuvre efficacement la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique de 2050 (2050 AIM Stratégie) et intensifier les efforts pour assurer la signature et la ratification de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement en Afrique adoptée à Lomé, au Togo, en octobre 2016.
- prendre des mesures pour prévenir et lutter contre les menaces à la cyber sécurité.
- déployer des efforts pour identifier et récupérer les fonds illicitement acquis sur le continent.
- inclure dans leurs budgets nationaux un financement adéquat pour la recherche et le développement de la technologie et, à cet égard, favoriser un environnement propice à la croissance du secteur privé.

- accroître le financement des secteurs préventifs et curatifs des infrastructures sanitaires nationales.
- augmenter le financement des budgets nationaux pour le reboisement, la gestion efficace des terres, la conservation de la biodiversité et la protection des ressources en eau, y compris l'utilisation durable de l'eau pour l'irrigation, la pêche, la production d'électricité, les transports, le tourisme et la création d'emplois, et prendre toutes les mesures nécessaires pour alléger les effets néfastes du changement climatique.
- mettre en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux relatifs au trafic d'êtres humains, d'armes, de drogues et autres formes de criminalité transnationale organisée.
- prendre des mesures pour s'assurer que les bases militaires étrangères sur le continent ne deviennent pas des sources d'armes qui peuvent tomber entre les mains des rebelles, des insurgés, des trafiquants et des terroristes.

28. La Commission de l'UA doit:

- mettre en œuvre les composantes en suspens de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la phase post-opérationnelle complète de la Force africaine en attente (FAA) et finaliser les accords juridiques en suspens pour le déploiement de la FAA.
- assurer que le Système continental d'alerte rapide (SCAR) fournisse régulièrement des avis d'alerte rapide au CPS pour que des mesures préventives soient prises.
- renforcer la prévention structurelle des conflits et mobiliser les ressources pour une réponse rapide aux crises imminentes.
- coordonner les efforts en matière de prévention des conflits et des crises en Afrique et former les médiateurs (y compris les femmes) pour qu'ils soient immédiatement déployés dans les missions de diplomatie préventive.
- fournir des informations au CPS sur les personnes impliquées dans le commerce illicite des armes et de l'armement.
- renforcer la mise en œuvre de modules, manuels et stratégies globaux de lutte contre le terrorisme, y compris par le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT).
- élaborer une base de données sur les groupes terroristes et les individus et faire des communications régulières au CPS.
- renforcer les capacités nationales de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
- organiser des réunions régulières des Mécanismes régionaux de sécurité (tels que les Processus de Nouakchott et de Djibouti), afin de faciliter le partage rapide d'informations et de renseignements opérationnels.
- renforcer les capacités institutionnelles pour entreprendre la stabilisation, la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit, y compris à travers des initiatives de solidarité africaine et de partenariats public-privé.

- accélérer les consultations en vue de la mise en place du Centre de l'Union africaine pour la Reconstruction et le Développement Post-Conflict (RDPC) de l'UA conformément à la décision Assembly/AU/Dec.351(XVI).
- mettre en œuvre la Stratégie maritime intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) et intensifier les efforts pour faciliter la signature et la ratification de la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique, adoptée à Lomé, au Togo en octobre 2016 et achever les annexes y afférents.

29. Les Communautés économiques régionales (CER) et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits doivent:

- adopter la Feuille de route principale de l'UA et mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre au niveau régional.
- faire des rapports à la Commission de l'UA pour son intégration dans le rapport séparé du CPS aux sessions de la Conférence de l'UA sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale.
- participer à la vérification périodique des capacités régionales annoncées à la FAA.
- renforcer les capacités institutionnelles pour entreprendre la stabilisation, la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit.
- participer aux réunions entre le CPS et les organes similaires au sein des CER, qui se tiendront deux fois par an à partir de 2017, conformément aux conclusions de la 8^{ème} Retraite du CPS tenue à Abuja, au Nigéria, en septembre 2015.
- mettre en œuvre la Stratégie maritime intégrée pour les mers et les océans-horizon de l'Afrique de 2050 (Stratégie AIM 2050).

30. Les organes de l'Union africaine:

- **Le Groupe des Sages** doit faire des communications régulières au CPS sur ses activités, y compris en ce qui concerne la propagation des crises et la prévention des conflits, et informer le CPS dès que les signes d'une crise imminente seront détectés.
- **Le Parlement panafricain** doit déployer des efforts pour vulgariser la Feuille de route principale à travers le continent et participer également à des consultations régulières avec le CPS, dont l'ordre du jour devrait inclure l'examen de l'état de mise en œuvre de la Feuille de route principale.
- **La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)** doit participer à des consultations régulières avec le CPS dont l'ordre du jour devrait inclure un aperçu des questions relatives aux droits de l'homme sur le continent, et des droits des femmes, des jeunes filles et des enfants dans les conflits armés, et déployer des efforts pour vulgariser la Feuille de route principale.

- **La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples** (la Cour) doit participer aux consultations avec le CPS dont l'ordre du jour devrait inclure des questions des droits de l'homme, de justice, d'action contre l'impunité, de paix et de réconciliation sur le continent.
- **Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption** doit déployer des efforts pour vulgariser la Feuille de route principale et soumettre des rapports périodiques aux organes pertinents de l'UA dans le cadre des efforts de l'Afrique pour lutter contre la corruption.
- **Le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)** doit tenir des consultations régulières avec le CPS conformément à la Formule de Livingstone et déployer des efforts visant à vulgariser la Feuille de route principale.
- **L'ECOSOCC et les organisations de la société civile concernées** doivent interagir avec les acteurs sociaux concernés dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation en Afrique.

31. L'ONU et ses agences doivent:

- organiser des réunions régulières avec les organes de l'UA sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et sur d'autres questions mondiales pertinentes pour le continent.
- renforcer l'appui aux programmes de l'UA visant à réaliser la transformation socio-économique en Afrique.
- le Conseil de sécurité des Nations unies doit renforcer la collaboration avec le CPS de l'UA dans les domaines du contrôle de l'afflux d'armes illicites en Afrique et de la contrebande d'armes illicites dans les zones de conflit sur le continent, dans lesquelles des embargos/sanctions pourraient être examinés au cas par cas.
- le Conseil de sécurité des Nations unies doit intensifier ses efforts pour aider l'Afrique à surmonter l'utilisation de ses ressources naturelles pour alimenter et soutenir les conflits.

32. Le secteur privé en Afrique doit:

- contribuer à la reconstruction et au développement post-conflit.
- contribuer financièrement au renforcement des infrastructures de prévention et de lutte contre les pandémies et les épidémies.
- accroître les investissements dans la recherche et le développement de technologies, selon les besoins sur le continent.
- contribuer au développement de la production et de la distribution d'énergie et au développement des infrastructures en Afrique, y compris à travers des partenariats public-privé.
- contribuer à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes africains.

33. Le Comité des services de sécurité et de renseignement de l'Afrique (CISSA) doit:

- faire des communications régulières au CPS sur l'afflux et la circulation des armes illicites en Afrique.
- créer une base de données sur les groupes terroristes et faire des communications au CPS.
- fournir des données sur les fournisseurs d'armes illicites en Afrique.

34. En ce qui concerne les indicateurs de contrôle des progrès, ainsi que les défis qui se posent au cours de la mise en œuvre de la Feuille de route principale, toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale peuvent utiliser les éléments suivants:

- a) des événements visant à vulgariser la Feuille de route principale sont tenus en 2017 et font l'objet d'un rapport au CPS;
- b) les réunions consultatives mentionnées ci-dessus sont tenues en temps opportun à partir de 2017;
- c) les parties prenantes chargées de la mise en œuvre présentent des rapports au CPS, à travers la Commission de l'UA, tous les six mois et avant chaque session ordinaire de la Conférence de l'UA;
- d) un rapport séparé sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale est soumis par le CPS à chaque session ordinaire de la Conférence;
- e) les décisions de la Conférence relatives à l'évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de route principale sont adoptées et diffusées à chaque session ordinaire.

35. Enfin, ce Document-Cadre du mécanisme de suivi et d'évaluation sera examiné par le CPS, afin d'y mettre les détails nécessaires comme il est exigé pour tout mécanisme de suivi et d'évaluation.
